

L'an deux mille huit, le sept octobre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt neuf septembre, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19
Membres titulaires présents ou représentés: 12
Pouvoirs : 0
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 12

Présents(es)

André AUBERIC,
Gérard AZIBI,
Marcel BAGARD,
Jean-Marie BERTRAND,

Marc BONNARD,
Jean-Pierre BUIX,
Pierre COMBES,
Gérard COUPON,

Bruno LAGIER,
Christine NIVOU,
Hervé RASCLARD,
Catherine VESPIER,

Pouvoirs :

Excusés(es)

Jean BESSON, Michèle EYBALIN, Dominique GUEYTTE, Nicolas ROSIN, Jean-François SIAUD, Michel TACHE

Objet: Action de valorisation des plantes aromatiques auprès des hébergeurs du territoire - opération « infusettes »

En complément de l'action menée par l'IPAM auprès d'un petit réseau d'hébergeurs, l'objectif est d'étendre, auprès des hébergeurs des Baronnie Provençales, la diffusion d'infusettes de plantes aromatiques et médicinales du territoire (ex. : Thym, romarin, tilleul des Baronnie...) pour une mise à disposition gratuite auprès de la clientèle touristique.

Conformément au vote du budget en date du 25 juin 2008, le Syndicat Mixte des Baronnie Provençales participe à hauteur de 3 000€ TTC au financement de cette opération.

Cette participation du Syndicat Mixte à l'opération est cadrée par une convention de partenariat avec l'IPAM.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau autorise et donne mandat au Président pour signer la convention avec l'organisme concerné et tout acte relatif à cette opération.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits
Le Président
Hervé RASCLARD